
Bilan annuel du programme équiwatt

2025

Objectif

Ce rapport annuel est élaboré conformément à la conclusion 7 du préavis N° 2022/01, «Renforcement du programme équiwatt dans le cadre du Plan climat. Complément de financement pour 2022 et financement du programme pour la période 2023 à 2026»:

«Le Conseil communal de Lausanne décide [...] de prendre acte que la Municipalité présentera chaque année un bilan détaillé des effets du programme équiwatt».

Sommaire

1. Table des matières

I. Ressources humaines.....	4
II. Résultats quantitatifs globaux.....	5
1. Méthodologie	5
2. Bilan global	5
3. Graphiques	6
III. Bilan par plans d'action.....	8
4. Incitation au changement de comportement	8
4.1. Défi électrique	8
4.2. Campagne hivernale.....	8
4.3. Sobriété énergétique dans l'administration.....	9
4.4. Campagne numérique responsable	10
4.5. Participation à des événements	11
4.6. Conclusion et perspectives pour 2026.....	11
5. Soutien aux entreprises.....	12
5.1. Communication	12
5.2. Analyses des potentiels d'économie au sein des PME.....	13
5.3. Audits PEIK	13
5.4. Subventions à la réalisation.....	13
5.5. Prêt à 0% d'intérêt	14
5.6. Conclusion et perspectives 2026.....	14
6. Opération éco-sociales	15
6.1. Communication	15
6.2. Résultats	15
6.3. Conclusion et perspectives pour 2026.....	16
7. Opérations éco-logements	16
7.1. Communication	17
7.2. Résultats	18
7.3. Conclusion et perspectives pour 2026.....	18
8. Optimisation des réglages de chaufferies	18
8.1. Nouveau soutien à l'optimisation des réglages de chaufferies	18
8.2. Communication	19
8.3. Résultats	19
8.4. Conclusion et perspectives pour 2026.....	20
9. Kit équiwatt	20
9.1. Nouveau kit « à la carte ».....	21
9.2. Communication	21
9.3. Résultats	22
9.4. Conclusion et perspectives pour 2026.....	22
10. Prime électroménager	23
10.1. Communication	23
10.2. Résultats	23
10.3. Conclusion et perspectives pour 2026.....	24
11. Analyse du potentiel d'optimisation des bâtiments de l'administration.....	25
11.1. Bâtiments analysés	25
11.2. Projets accompagnés.....	25
11.3. Conclusion et perspectives pour 2026.....	25

12. Soutien à la rénovation du bâti	26
12.1. Communication	26
12.2. Service de conseil en rénovation énergétique	26
12.3. Subvention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.....	28
12.4. Promotion générale de la rénovation des bâtiments	28
12.5. Perspectives pour 2026.....	29

I. Ressources humaines

Le tableau qui suit résume les ressources humaines du programme équiwatt pour 2025. La division Communication institutionnelle gère la communication du programme avec 0.8 EPT dévolu à équiwatt. La section équiwatt comprend pour sa part 8 collaboratrices et collaborateurs pour 6.1 EPT, dont un avec un contrat à durée déterminée.

Fonction	Prénom et nom	Actions	Taux d'activité	Période d'activité en 2023
Responsable de la section équiwatt	Alexane Dubois	— gestion générale du programme équiwatt — sensibilisation à l'efficacité énergétique	80%	01.01 – 31.12
Spécialiste en économies d'énergie	Damien Pilloud	— éco-social et éco-logements — optimisation des chaufferies — kit équiwatt — prime électroménager	100%	01.01 – 31.12
Spécialiste en économies d'énergie	Yves Merz	— soutien à la rénovation thermique du bâti	80%	01.01 – 31.12
Spécialiste en économies d'énergie	Ludovic Péron	— soutien aux entreprises	80%	01.03 – 30.11*
Ingénieur énergétique	Lucas Crochet	— analyse du potentiel d'économie d'énergie des bâtiments de l'administration — accompagnement à la réalisation des projets de rénovation	90%	01.01 – 31.12
Assistant administratif	Pascal Krummen	— kit équiwatt — prime électroménager — subventions mobilité électrique	40%	01.01 – 31.12
Conseiller en économies d'énergie	Yannick Blanc	— éco-social — éco-logements	100%	01.01 – 31.12
Assistant administratif	Ermanno Castelli	— kit équiwatt — tâches administratives	40%	01.01 – 31.12

*Démission qui a mené à la remise au concours du poste

II. Résultats quantitatifs globaux

1. Méthodologie

Les économies d'énergie générées par équiwatt sont calculées en économies annuelles d'électricité et de chaleur. L'économie réalisée par un projet est pérenne et s'appliquera donc chaque année. Les graphiques d'économies cumulées additionnent les économies annuelles réalisées depuis le lancement d'équiwatt.

Les économies d'électricité et de chaleur sont converties en réduction des émissions de CO_{2-eq} sur la base des facteurs définis par le Plan climat de Lausanne. La méthodologie pour la conversion des économies d'électricité en CO_{2-eq} a été adaptée dès 2025, réduisant environ de moitié les tCO_{2-eq}/an associées à des économies d'électricité en comparaison aux années précédentes. La nouvelle méthodologie est appliquée aux résultats ainsi qu'aux objectifs initialement fixés dès 2026.

Pour déterminer le coût de la tonne de CO_{2-eq} économisée, les économies annuelles doivent être considérées sur toute leur durée de vie.

2. Bilan global

En matière d'atteinte des objectifs, les observations suivantes peuvent être effectuées:

- Les économies d'électricité réalisées sont inférieures de 3 % à l'objectif annuel 2025;
- Les économies de chaleur réalisées sont inférieures de 37 % à l'objectif annuel 2025;
- La réduction des émissions de CO_{2-eq} est inférieure de 34 % à l'objectif annuel 2025;
- La réduction cumulée des émissions de CO_{2-eq} est supérieure de 2% aux objectifs 2019 à 2025.

Les objectifs sont définis par le préavis n° 2022/01, auxquels s'ajoutent les objectifs fixés pour les mesures extraordinaires de soutien aux ménages et aux entreprises touchés par la hausse des tarifs de l'énergie prises par les Municipalité en 2023.

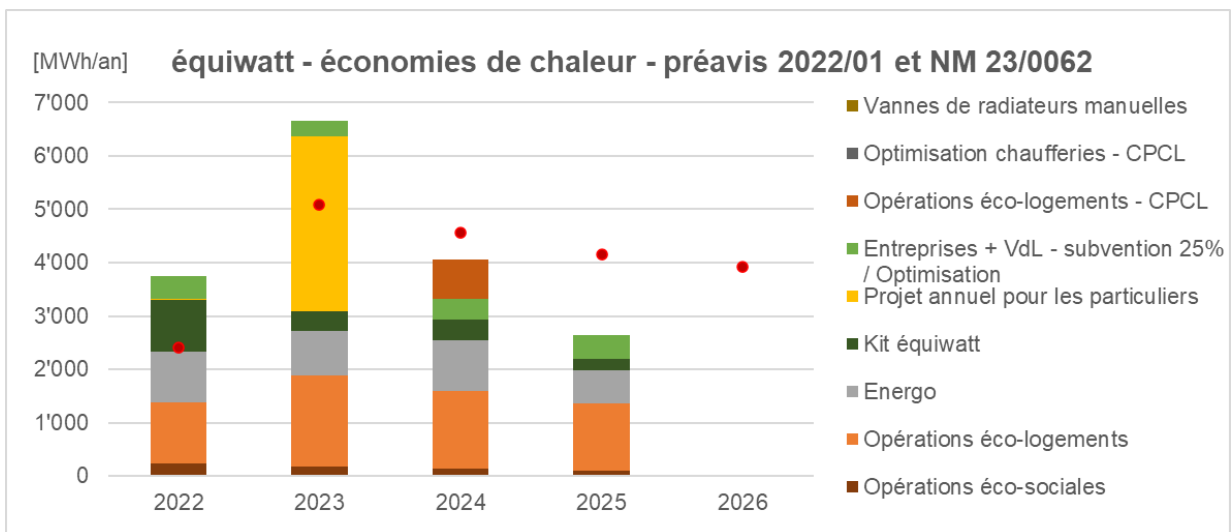
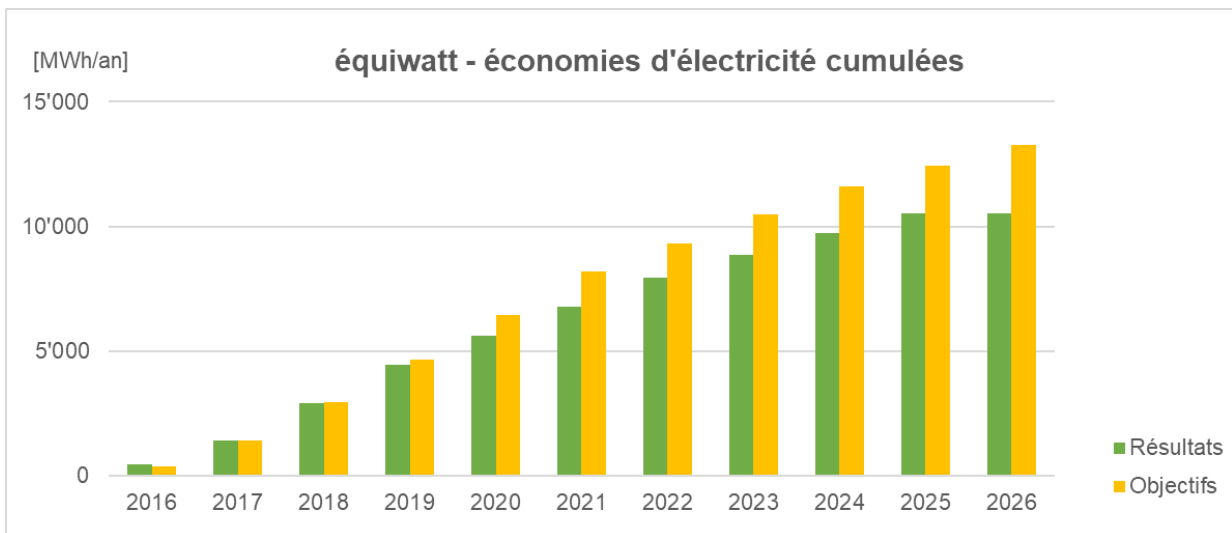
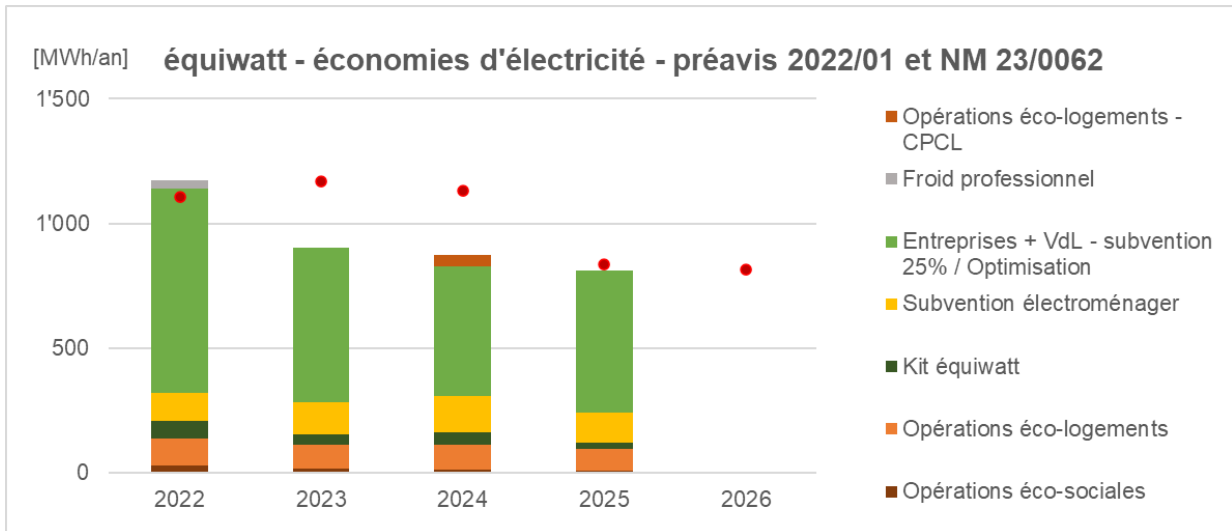
Les résultats 2025 se trouvent globalement en-dessous des objectifs fixés, en particulier en ce qui concerne la chaleur.

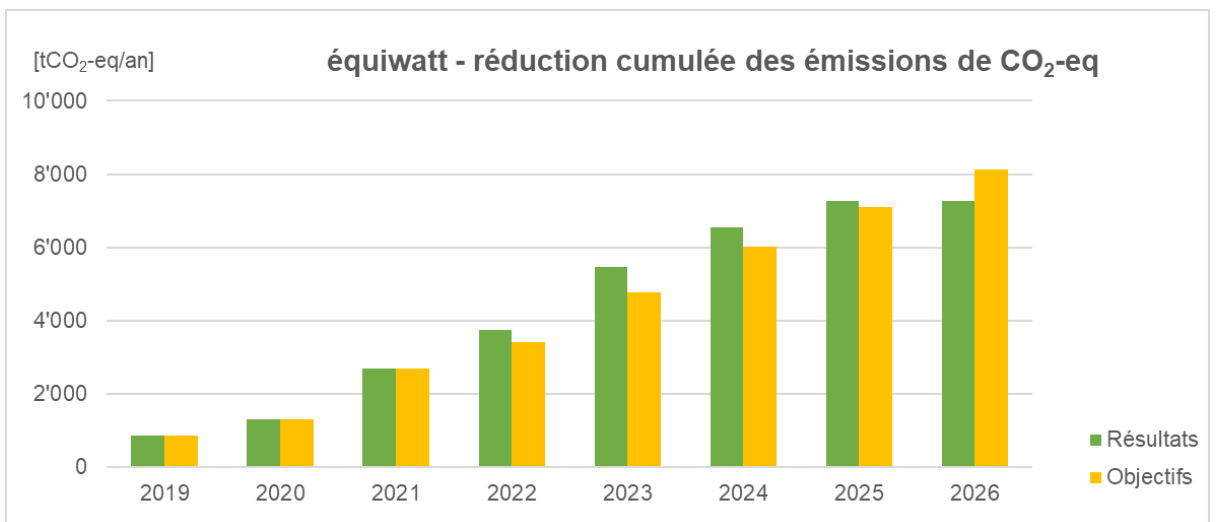
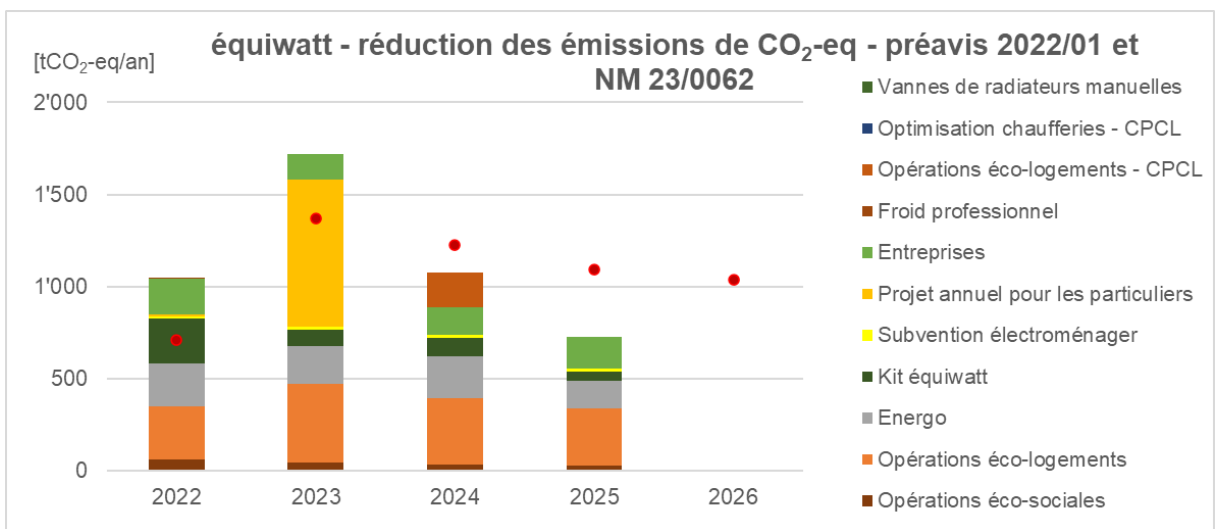
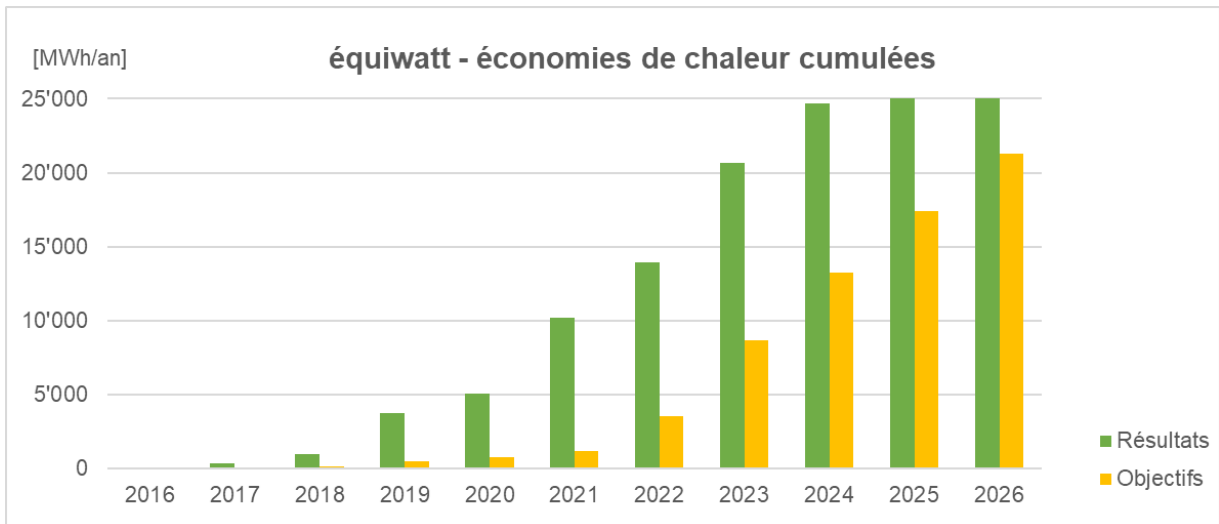
Cette différence peut largement être attribuée à des facteurs externes indépendants de la volonté de l'équipe d'équiwatt (par exemple report de la signature inopiné d'un contrat pour l'optimisation des chaufferies d'un parc de bâtiments), qui a mis en œuvre d'importants moyens de communication pour atteindre les objectifs fixés.

Les résultats de réduction cumulée des émissions de CO_{2-eq} entre 2019 et 2025 restent toutefois supérieurs aux objectifs fixés, en raison des bons résultats des années antérieures.

Les résultats de chaque plan d'action pour 2025 sont détaillés dans les chapitres suivants.

3. Graphiques





III. Bilan par plans d'action

4. Incitation au changement de comportement

Le plan d'action d'incitation au changement de comportement a pour objectif général d'encourager les économies d'énergie et la diminution des émissions de CO₂ auprès du grand public lausannois. Le but est à la fois de favoriser l'adoption de comportements qui réduisent de manière directe la consommation énergétique et d'inciter à une réflexion plus approfondie sur nos modes de vie gourmands en énergie. Durant l'année 2025, des actions d'incitation au changement de comportement ont été déployées dans le cadre de deux campagnes thématiques, des événements ainsi qu'à travers plusieurs projets entrepris avec des partenaires divers.

4.1. Défi électrique

Cette campagne consistait en un challenge de 12 mois durant lesquels les ménages inscrits étaient encouragés à faire un maximum d'économies d'électricité. Le défi électrique a débuté en mai 2024 et s'est terminé en juin 2025.

Afin de calculer les économies, les personnes inscrites ont dû réaliser un relevé de leur compteur au début et à la fin du concours. Les économies ont été calculées sur la base d'une comparaison avec le décompte annuel antérieur à la période du défi.

Durant l'année, le contact a été maintenu avec les participantes et participants à travers l'envoi d'une newsletter tous les 3 à 4 mois. Chaque newsletter abordait une thématique particulière avec des conseils spécifiques à celle-ci (électroménagers, appareils en veille, éclairage,...) ainsi que des concours exclusifs en lien avec les économies d'énergie. A l'issue du challenge, les ménages ayant réalisé le plus d'économies ont été récompensés avec des cartes EnjoyLausanne pouvant être utilisées dans les commerces lausannois partenaires.

Au total, 74 ménages ont participé au défi électrique. Les 10 ménages gagnants ont économisé entre 7% et 34% de leur consommation annuelle entre 2024 et 2025, avec une économie moyenne de 19%. Bien que la participation à ce challenge ait été largement plus faible qu'espérée, les résultats ont été très positifs pour les personnes qui se sont engagées sur toute l'année. Une campagne similaire se basant sur la consommation de compteurs intelligents faciliterait le processus de participation et de traitement des données, et pourrait ainsi présenter un potentiel intéressant. Cette possibilité pourra être évaluée lorsque les compteurs intelligents seront généralisés à Lausanne.

4.2. Campagne hivernale

La deuxième campagne de l'année a débuté le 1^{er} décembre 2025 et se prolongera jusqu'à fin mars 2026. La campagne de sensibilisation hivernale habituelle a été combinée avec la promotion du nouveau kit équiwatt « à la carte » (voir chapitre 9.1), lancé à cette occasion. Dans le cadre de cette campagne, les conseils ciblent principalement les économies d'énergie qui peuvent être réalisées grâce aux objets disponibles dans le kit.

Dans le cadre de cette campagne, les actions suivantes ont été déployées:

- Développement d'un flyer A5 4 pages annexé aux factures d'électricité incluant du contenu informatif ainsi que la promotion du nouveau kit;
- Élaboration et déploiement d'une campagne de communication sur les canaux habituels des SiL et de la Ville (réseaux sociaux, le Journal communal, site internet équi watt, bus TL, newsletter équi watt, newsletter interne);
- Organisation d'un concours sur la base d'un quiz: si 4 réponses sur 5 sont correctes, les participantes et participants prennent part automatiquement à un tirage au sort permettant de gagner un kit « à la carte » gratuit.

Le saviez-vous?



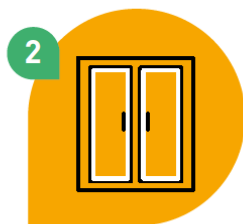
1

De l'air dans les radiateurs réduit l'efficacité du chauffage

Des bulles d'air peuvent bloquer la circulation de l'eau dans vos radiateurs et empêcher la chaleur de se diffuser correctement. Utiliser une **clé de purge** permet de libérer l'air, d'améliorer le chauffage et de réduire jusqu'à 15% la consommation d'énergie.

Des portes et fenêtres mal isolées laissent échapper la chaleur

Les cadres de portes et de fenêtres ne sont pas toujours bien isolés. Poser des **jointe** évite les courants d'air et réduit les pertes de chaleur.



2



3

Il faut beaucoup moins d'énergie pour se réchauffer que pour chauffer une pièce

Des habits doux, une **bouillotte** ou un plaid offrent confort et chaleur sans avoir à monter le chauffage.

Un nouveau kit à la carte

À composer selon vos besoins

Choisissez 6 ou 7 objets parmi une sélection de 13 articles conçus pour vous aider à réduire facilement votre consommation de chauffage, d'eau et d'électricité.

Le kit équi watt

Disponible chez vous pour CHF 20.- seulement.

Vous souhaitez tester ces astuces ?

Vous trouverez ce qu'il vous faut dans le nouveau kit équi watt.



Voir tous les articles sur:
equiwatt.ch/kit

SiL | équi watt

Au total, 852 participations au concours ont été enregistrées. Environ 300 kits ont été vendus depuis le lancement du nouveau produit, ce qui peut largement être attribué à cette campagne. Ces résultats sont satisfaisants, et reflètent certains résultats obtenus lors de certaines des campagnes équi watt ayant eu le plus de succès.

4.3. Sobriété énergétique dans l'administration

Un projet a débuté en 2024 en collaboration avec la HES-SO Valais afin d'évaluer le potentiel d'économies d'énergie associé à des mesures de sobriété énergétique pour les bâtiments occupés par l'administration communale. Ce projet comportait trois volets, qui ont été réalisés durant l'année 2025:

- Niveau global: des analyses ont été réalisées sur l'ensemble des bâtiments de la Ville afin de développer un catalogue de mesures de sobriété énergétique qui détaille le potentiel d'économies lié à chaque mesure;

- Niveau intermédiaire: les analyses globales ont été complétées par la collecte de données dans un échantillon d'environ 10 bâtiments. Le but de cette étape était de valider les hypothèses utilisées;
- Niveau spécifique: des ateliers participatifs ont été menés dans 3 bâtiments choisis afin de refléter la diversité des activités de l'administration. Lors de ces ateliers, les participantes et participants ont contribué à la co-construction de mesures de sobriété adaptées aux enjeux de leurs professions et du bâtiment dans lequel elles et ils travaillent. La mise en œuvre de ces mesures a été suivie pendant une année par la HES-SO.

Les analyses seront finalisées par la HES-SO sur le début de l'année 2026 et les livrables délivrés dans le courant du mois d'avril. Les résultats finaux ne sont donc pas encore connus, mais à ce stade les conclusions sont les suivantes :

- Certains outils développés dans le cadre du projet pourraient être utilisés par équi watt afin d'enrichir les analyses réalisées dans le cadre d'audits énergétiques des bâtiments occupés par l'administration. Cela permettrait de mieux prendre en compte les enjeux de sobriété dans l'élaboration des recommandations faites aux services;
- La mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique « comportementales » nécessite un suivi très rapproché afin d'en assurer l'application sur le long terme. Cela implique notamment de désigner clairement une porteuse ou un porteur de projet en interne et de dégager des ressources non négligeables en matière de temps investi et de communication.

Une réflexion sera menée sur les suites à donner à ce projet une fois que celui-ci sera finalisé.

4.4. Campagne numérique responsable

La campagne numérique responsable a débuté en 2023, et sera poursuivie au moins jusqu'à fin 2026 (convention renouvelable). Elle est le fruit d'une collaboration entre équi watt, le SOI, le Bureau climat et durabilité de la Ville et l'association NoOPS. Ce projet a pour objectif de collecter un maximum d'anciens téléphones et tablettes afin de leur donner une deuxième vie, soit par le reconditionnement des appareils toujours fonctionnels soit par le recyclage des différents composants pour les autres.

Pour cette troisième année de campagne, les actions suivantes ont été réalisées:

- Renouvellement de 6 points de collecte permanents déjà existants;
- Transformation de 2 points de collecte ponctuels en points de collecte permanents (Infocité, Port-Franc 18);
- Suppression de la boîte de collecte à Chauderon 9, en raison de vols;
- Tenue d'un stand de collecte lors des 20km de Lausanne;
- Récupération du stock de téléphones des objets trouvés de la police et dont la date légale de conservation était échu.



Afin de promouvoir le projet, un plan de communication a été déployé comme suit:

- Focus sur le site web de la Ville et l'intranet;
- Annonce dans la newsletter équiwatt pour les particuliers;
- Actualité municipale;
- Publications sur les réseaux sociaux de la Ville et des SiL.

Au total 555 appareils ont été collectés en 2025.

4.5. Participation à des événements

Équiwatt a été représenté à l'occasion de deux événements internes à la Ville (soirée d'accueil des personnes nouvellement installées à Lausanne et événement destiné aux nouveaux seniors lausannois). La participation à ces événements s'est faite sous la forme d'un stand sur lequel était distribué de la documentation et en présence de plusieurs membres de l'équipe d'équiwatt. Des kits d'économies énergie étaient également proposés à la vente. En ce qui concerne les événements externes, un stand SiL a été tenu dans le cadre du festival Objectif Terre qui mettait notamment en avant les offres proposées par équiwatt et les SiL de manière générale.

4.6. Conclusion et perspectives pour 2026

Les rythme des activités d'incitation au changement de comportement a fortement baissé en comparaison avec les années précédentes, à cause d'une réduction des ressources humaines disponibles pour ce plan d'action. Plusieurs projets ont tout de même été menés avec succès et les actions pérennes ont été maintenues.

En 2026, le volume d'actions menées sera probablement similaire à celui de 2025. L'accent sera notamment mis sur les initiatives suivantes:

- Campagne numérique responsable: de nouvelles actions seront déployées afin de renforcer les collectes de téléphones auprès de la population;
- Campagne hivernale: la grande campagne hivernale habituelle sera maintenue;
- Présence lors d'événements: équiwatt sera comme toujours présent à divers événements organisés par la Ville, ainsi que notamment au 20km de Lausanne;
- Participation à l'éventuel développement d'un outil sur le portail-client des SiL permettant le suivi de la consommation allant au-delà des obligations légales et offrant des conseils ciblés pour réduire sa consommation d'énergie.

5. Soutien aux entreprises

Le soutien offert par équiwatt aux entreprises cible l'ensemble des étapes d'un projet de rénovation et d'optimisation des équipements, qui va de l'identification des potentiels jusqu'à l'aide au financement.



5.1. Communication

En raison d'une vacance de poste entre l'automne 2024 et mars 2025, aucun objectif de communication ni plan de communication spécifique n'ont été défini pour l'année 2025. De manière générale, une communication régulière a été maintenue durant l'année afin de maintenir la notoriété du plan d'action.

Les actions de communication auprès des entreprises en 2025 ont été les suivantes:

- Réalisation d'une campagne téléphonique au printemps 2025 dans le but d'obtenir environ 15 rendez-vous pour des visites-conseils. Au final, la campagne, réalisée par une agence externe, a permis d'obtenir 13 rendez-vous;
- Publication régulière durant l'année de posts sur les réseaux sociaux, mettant en évidence les offres proposées et des exemples de réalisations soutenues, ainsi que de témoignages d'entreprises ayant bénéficié du soutien d'équiwatt.

5.2. Analyses des potentiels d'économie au sein des PME

Au total, 32 visites d'entreprises ont été réalisées en 2025 afin d'identifier les potentiels d'économies d'énergie et recommander leur réalisation en intégrant une priorisation. L'objectif annuel de 50 visites n'a pas été atteint. Le poste en charge de cette activité ayant été vacant pendant plusieurs mois en 2025, cela explique en partie des résultats plus bas que les années précédentes.

Les entreprises visées par cette mesure ne sont pas de grandes consommatrices d'électricité pour lesquelles il existe une obligation cantonale, mais toutes les autres qui souhaitent réaliser une démarche volontaire. Les secteurs d'activité des entreprises rencontrées sont variés: restauration, secteur tertiaire, salles de spectacles, enseignement, etc. Globalement, ces visites-conseils sont très appréciées auprès des entreprises.

Les suites données aux recommandations d'équiwatt correspondent à quatre catégories principales:

- Mise en œuvre directe durant la visite ou en autonomie par l'entreprise d'actions de sobriété, comme l'optimisation des horaires des installations de ventilation;
- Suivi et mise en œuvre des recommandations avec l'accompagnement d'équiwatt (par exemple adaptation du programme horaire d'installation de ventilation);
- Commande des travaux de rénovation, typiquement en cas de rénovation d'éclairage;
- Commande d'un audit approfondi de type PEIK, de manière à quantifier les potentiels d'économie et à approfondir l'évaluation de faisabilité technique.

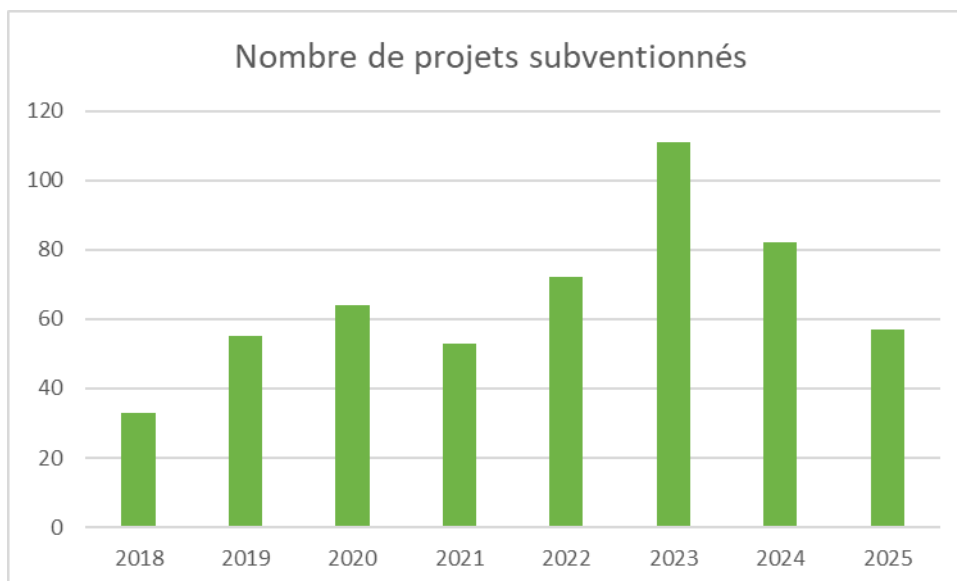
5.3. Audits PEIK

Lorsqu'une visite-conseil équiwatt aboutit à la conclusion qu'une analyse plus poussée est nécessaire, il est recommandé à l'entreprise d'effectuer un audit PEIK (subventionné par équiwatt en complément des subventions fédérales, cantonales et de la BCV). Dans la plupart des cas, ces analyses supplémentaires ne sont pas nécessaires et c'est la raison principale pour laquelle une seule demande de subvention a été faite en 2025, et une subvention a été versée.

5.4. Subventions à la réalisation

Au total, 57 subventions en faveur de la rénovation des équipements ont été versées en 2025. Ce chiffre est plus bas que les années précédentes, ce qui est probablement en partie attribuable à la communication réduite qui a été faite sur ce plan d'action en 2025.

Le montant consacré aux entreprises (projets de l'administration lausannoise compris) en 2025 est d'environ CHF 480'000.-.



Les projets soutenus par équi watt en 2025 ont permis les économies d'énergies suivantes:

Chaleur: 355 MWh (objectif 2025: 343 MWh)

Electricité: 566 MWh (objectif 2025: 575 MWh)

Malgré le nombre réduit de projets soutenus en 2025, les objectifs ont été presque atteints pour l'électricité et dépassés pour la chaleur.

5.5. Prêt à 0% d'intérêt

Le prêt à 0% d'intérêt proposé aux entreprises pour la mise en œuvre d'action de performance énergétique (APE) a été mis en place début 2020. Depuis son introduction, seuls 2 prêts ont été demandés et accordés et aucun en 2025. Ce soutien sera abrogé fin 2026, soit à la fin de la période couverte par le préavis N° 2022/01.

5.6. Conclusion et perspectives 2026

Les résultats 2025 montrent une baisse par rapport aux années précédentes, qui peut probablement en partie être attribué à la communication réduite qui a été faite autour de ce plan de soutien ainsi que les périodes de vacance du poste pendant l'année.

L'équipe d'équi watt accueillera une nouvelle personne en charge de ces activités dès le 1^{er} mars 2026 et il est prévu de redynamiser le plan de soutien grâce à une stratégie de communication plus ambitieuse pour cette année.

Des évolutions dans les soutiens proposés seront également introduites en 2026, afin notamment de s'aligner sur la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie qui devrait rendre obligatoire la réalisation d'un audit énergétique certifié pour les moyens consommateurs (entre 100'000 et 500'000 kWh de consommation annuelle d'électricité). Un accompagnement différencié sera donc proposé aux entreprises selon leur niveau de consommation:

- Les entreprises consommant moins de 100'000 kWh/an d'électricité continueront de bénéficier du plan de soutien tel qu'il existe actuellement, à savoir les visites-conseils gratuites ainsi que la subvention pour la réalisation des travaux;

- Les entreprises consommant entre 100'000 et 500'000 kWh/an ne bénéficieront plus des visites-conseils gratuites et seront orientées directement vers un audit PEIK. Celui-ci est largement subventionné (Confédération, Canton, BCV et équiwatt) et le prix moyen d'un audit est couvert à 100% par ces financements.

6. Opération éco-sociales

Les opérations éco-sociales sont des actions de quartier durant lesquelles des ambassadrices et ambassadeurs de l'énergie proposent des visites-conseils gratuites auprès des habitants des logements subventionnés de la Ville. Les ambassadrices et ambassadeurs sont recrutés en collaboration avec le Service social de la Ville au sein des bénéficiaires du Service social en capacité d'emploi. Ces personnes sont formées et accompagnées durant les opérations par des professionnels. En 2025, le souhait de partenariat entre équiwatt et le Service social a été réitéré par les deux parties. La collaboration se poursuit avec l'Unité commune ORP-CSR. Durant les visites éco-sociales, du matériel efficient est proposé gratuitement en remplacement de matériel énergivore en plus des conseils fournis sur les économies d'énergie.

6.1. Communication

Les habitantes et habitants des quartiers dans lesquels les opérations éco-sociales ont lieu sont avertis quelques jours auparavant via les réseaux sociaux (ci-contre, l'exemple de la publication relative au quartier de la Champrilly), ainsi que via un courrier. A la suite des opérations, leur bilan est publié sur le site www.equiwatt-lausanne.ch et fait l'objet de publications sur les réseaux sociaux.

6.2. Résultats

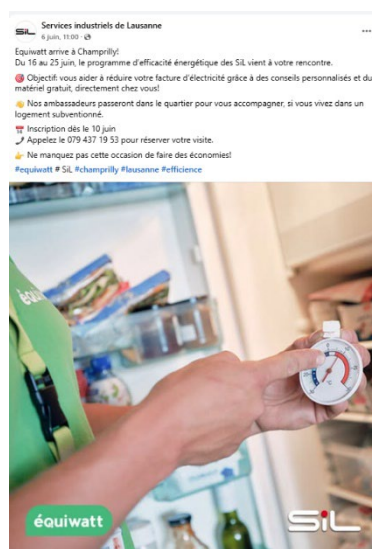
L'objectif quantitatif consiste à faire bénéficier de la prestation 80% des logements des quartiers ciblés. Il a été atteint lors de l'opération réalisée en 2025.

Quartier de Champrilly

Sur les 164 logements subventionnés ciblés, 150 logements ont bénéficié d'une visite-conseil, soit 91% des logements, ce qui représente le taux le plus élevé depuis le lancement de ce plan d'action en 2016. Cependant, cette année, malgré une recherche active de la part de l'Unité commune ORP-CSR, aucune candidate ou candidat au sein de l'office régional de placement n'a été trouvé afin d'endosser le rôle d'ambassadrice ou ambassadeur. Les visites ont été réalisées par des professionnels selon le même modèle que pour les opérations éco-logements.

Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2025 sont les suivantes :

- Chaleur: 109 MWh, soit l'équivalent de 11 ménages¹ (objectif 2025: 304 MWh)



Post Facebook publié sur le compte des SiL

¹ Consommation d'un ménage-type de 2 personnes pour un logement de 80m²: 10'000 kWh

- Électricité: 10 MWh, soit l'équivalent de 4 ménages² (objectif 2025: 23 MWh)

Les objectifs d'économies de chaleur et d'électricité sont largement inférieurs aux objectifs 2025, en raison d'une modification de la planification initiale, définie dans le préavis équiwatt 2022-2026.

Cette modification a été demandée par le Service d'architecture et logement de la Ville de Lausanne (ArLo), suite à une consultation fin 2024, afin de mieux s'aligner sur le calendrier d'assainissement des bâtiments se trouvant dans les quartiers ciblés pour la période 2025-2030.

La planification initiale prévoyait la réalisation d'une opération éco-sociale auprès de 380 logements en 2025, tandis que l'opération Champrilly devait être organisée en 2026. En comparant les résultats obtenus en 2025 avec les prévisions pour 2026, les objectifs d'économies d'électricité seraient atteints (objectif 2026 : 10 MWh), alors que les objectifs d'économies de chaleur ne le seraient pas (objectif 2026 : 141 MWh). Cet écart s'explique principalement par un taux d'installation de douchettes plus faible que prévu, soit 0.6 douchette par logement visité, contre 0.8 habituellement.

6.3. Conclusion et perspectives pour 2026

Les opérations éco-sociales sont très appréciées des locataires et ceci se reflète dans le taux de visite élevé (91%).

Les planifications futures seront également mises en consultation auprès de la Caisse de pension de la commune de Lausanne (CPCL) pour les opérations concernant leurs immeubles.

L'opération éco-sociale prévue pour juin 2026 se déroulera dans le quartier de Malley, ciblant 313 logements, contre 164 logements initialement prévus. Pour réaliser les visites-conseils, trois nouvelles ambassadrices et ambassadeurs seront recrutés en collaboration avec l'Unité commune ORP-CSR.

7. Opérations éco-logements

Les opérations éco-logements consistent en des visites-conseils auprès des logements non subventionnés. Du matériel est proposé gratuitement aux habitantes et habitants, en plus de conseils, afin de permettre des économies d'énergie. Les propriétaires immobiliers contribuent à hauteur de 50% des coûts de cette prestation. Les opérations sont réalisées par des prestataires privés formés, accrédité par le Canton de Vaud et supervisés par équiwatt.

En 2025, ces opérations ont bénéficié d'une subvention cantonale à hauteur d'environ 50% des coûts effectifs. Les propriétaires n'ont donc contribué qu'à 25% des coûts effectifs, les 25% restants étant pris en charge par équiwatt.

² Consommation d'un ménage-type de 2 personnes: 2'200kWh

7.1. Communication

Le début d'année a été consacré à trouver de nouveaux partenaires afin de préparer l'année 2026. Les actions de communication entreprises en début d'année 2025 ont été les suivantes:

- Publications sur les réseaux sociaux mettant en valeur le bilan des opérations éco-logements réalisées jusqu'ici, ainsi que le soutien à l'optimisation des réglages de chaufferies;
- Prises de contact et rendez-vous avec Procimmo, direction de fonds de placement immobilier.

Suite à ce contact, un contrat a pu être établi pour un pilote sur deux bâtiments.



Le démarchage de nouveaux propriétaires désireux de s'engager dans le plan d'action éco-logements étant de plus en plus difficile, un projet a été lancé, début 2025, visant à évaluer de quelle manière les modalités pouvaient être modifiées afin de faciliter le déploiement du plan d'action éco-logements. Dans ce cadre, des enquêtes qualitatives ont été menées auprès de trois gérances, un gestionnaire de réseau de distribution (GRD) et trois propriétaires afin d'évaluer les besoins et freins à leur engagement dans le plan d'action éco-logements. Ces analyses ont été complétées par des enquêtes similaires menées par le Canton auprès de 2 autres gérances.

L'étude de satisfaction menée auprès des locataires révèle à Lausanne, pour 2025, un taux de satisfaction très élevé avec une note de 5.54 / 6, soit 89% des locataires se disant satisfaits à très satisfaits des visites. 88% des bénéficiaires se disent satisfaits à très satisfaits du matériel proposé.

Publication du bilan 2024 sur LinkedIn

7.2. Résultats

Les objectifs quantitatifs pour 2025 étaient les suivants:

- Cibler 2'000 logements dans le cadre des opérations standards;
- Réaliser une visite-conseil dans 80% des logements ciblés;

Avec 1'698 logements visités sur 2'166 logements ciblés (soit 78%), le deuxième objectif n'est pas atteint de justesse, bien que le premier objectif le soit.

Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2025 sont les suivantes:

- Chaleur: 1'250 MWh, soit l'équivalent de 125 ménages (objectif 2025: 1'555 MWh);
- Électricité: 87 MWh, soit l'équivalent de 40 ménages (objectif 2025: 94 MWh)

Autant les objectifs d'économies de chaleur que d'électricité n'ont pas été atteints en 2025. Pour la chaleur, ceci s'explique en raison d'un taux d'installation des douchettes et brise-jets plus bas en 2025 (notamment dans le quartier de Mont-Goulin où les infrastructures d'eau étaient vétustes et où le débit était parfois trop bas pour installer des douchettes ou brise-jets à bas débit). Concernant l'électricité, ceci s'explique en raison d'un taux d'installation d'ampoules beaucoup plus faible que prévu.

7.3. Conclusion et perspectives pour 2026

Les opérations éco-logements rencontrent encore leur public en 2025, mais le potentiel auprès des grands propriétaires (plus de 300 logements sur Lausanne) diminue fortement et il est de plus en plus difficile de mobiliser les grands propriétaires restants.

Un projet a été lancé en 2025 visant à faire évoluer les modalités de participation aux opérations éco-logements. Le but étant de faciliter l'engagement des propriétaires dans le plan le plan d'action éco-logements afin de palier à la difficulté croissante de démarcher de nouveaux propriétaires.

Ces nouvelles modalités seront fixées courant 2026.

8. Optimisation des réglages de chaufferies

Depuis 2019, le programme équiwatt encourage les propriétaires d'immeubles à optimiser les réglages de leurs chaufferies, en partenariat exclusif avec la société energo. Energo constitue l'acteur suisse de référence depuis plusieurs décennies en matière d'optimisation des consommations des installations techniques. Depuis quelques années, de nouveaux produits d'optimisation des réglages de chaufferie sont apparus sur le marché. L'arrivée de nouveaux prestataires ne permet plus de justifier l'exclusivité accordée à energo. Un projet visant à faire évoluer les modalités a donc été mené en 2025 afin de permettre aux autres prestataires d'intégrer le programme de soutien tout en garantissant la qualité des prestations. L'égalité de traitement est ainsi garantie tout en permettant d'accroître la diffusion des prestations d'optimisation dans la zone d'action d'équiwatt.

8.1. Nouveau soutien à l'optimisation des réglages de chaufferies

Le nouveau dispositif de soutien prévoit l'octroi d'une subvention destinée aux propriétaires souhaitant s'engager dans des mesures d'optimisation des réglages de

chaufferie. Tous les types d'immeubles, qu'ils soient résidentiels, administratifs ou commerciaux, sont éligibles, quelle que soit leur taille.

Afin de garantir la qualité des prestations subventionnées, le soutien repose sur un mécanisme d'accréditation des prestataires. Seules les prestations réalisées par des prestataires accrédités sont éligibles à la subvention. L'accréditation est délivrée aux prestataires par équi watt sur la base du respect d'un cahier des charges définissant les critères de qualités.

Le nouveau soutien a été lancé en décembre 2025. À ce jour, deux prestataires ont obtenu l'accréditation et deux autres sont en cours de procédure.

8.2. Communication

Les objectifs de communication en 2025 étaient de:

- Promouvoir ce plan d'action de manière à établir de nouveaux contrats permettant la poursuite de l'atteinte des objectifs quantitatifs en matière de logements sous contrat d'optimisation;
- Trouver des gérances, propriétaires et prestataires acceptant d'être consultés dans le but de développer les modalités du nouveau plan de soutien à l'optimisation des réglages de chaufferies.

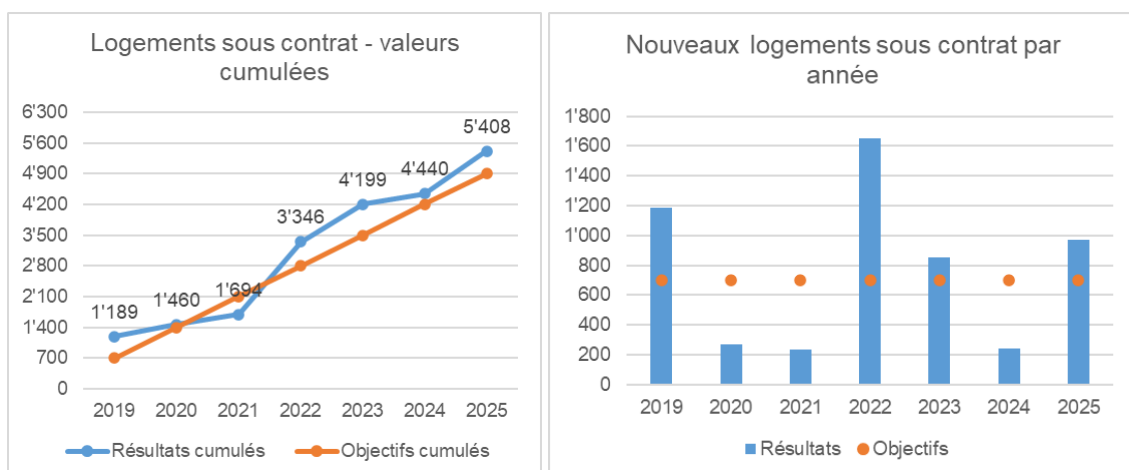
Les actions de communication entreprises ont été les suivantes:

- Prises de contact et rendez-vous avec plusieurs grands acteurs immobiliers (3 propriétaires et 4 gérances immobilières);
- Prises de contact et rendez-vous avec cinq prestataires proposant des prestations d'optimisation des chaufferies;
- Publication sur les réseaux sociaux du bilan 2024 en début d'année.

8.3. Résultats

L'année 2025 marque l'engagement de nouveaux bénéficiaires dans les mesures d'optimisation des réglages de chaufferies avec energo.

Au total, des contrats représentant 970 logements équivalents ont été signés en 2025, ce qui permet de dépasser l'objectif de 700 logements pour l'année.



Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2025 sont les suivantes:

- Chaleur: 620 MWh, soit l'équivalent de 60 ménages (objectif 2025: 744 MWh)

Les résultats d'économies de chaleur ne sont pas atteints en 2025. Le faible nombre de contrats signés en 2024 et une performance d'optimisation globalement moins bonne explique ce résultat. Cette faible performance sera très probablement compensée en 2026 grâce aux mesures correctives qu'energo prévoit de mettre en place.

Cependant, les résultats d'économies d'énergie cumulés depuis 2019 sont largement supérieurs aux objectifs fixés avec 3600 MWh (objectifs cumulés 2025 : 2000 MWh).

8.4. Conclusion et perspectives pour 2026

Le plan d'action pour l'optimisation des réglages de chaufferies d'immeubles est très efficace du point de vue des économies d'énergie qu'il permet, tout en nécessitant peu de ressources financières et humaines au sein d'équiwatt.

L'objectif pour 2026 est de déployer le nouveau plan de soutien à l'optimisation des réglages de chaufferie et d'accréditer 4 à 5 nouveaux prestataires d'optimisation.

Les efforts de communication vont être renouvelés afin de signer de nouveaux contrats avec des propriétaires immobiliers et de promouvoir le nouveau soutien. L'objectif est de permettre à au moins 700 nouveaux logements supplémentaires de bénéficier de cette prestation en 2026.

Les discussions entamées avec la CPCL en mars 2023 concernant son engagement dans des mesures d'optimisation des réglages de chaufferie, se poursuivront en octobre 2026.

9. Kit équiwatt

Le kit équiwatt est composé de divers objets permettant de réaliser des économies d'énergie et d'eau au sein d'un logement. Il peut être acquis par l'ensemble des habitants de la zone équiwatt, correspondant à la zone de desserte électrique des SiL, qui inclut Lausanne, Épalinges, Prilly, Le Mont-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Jouxens-Mézery et, depuis 2024, Collonges (VS).

Jusqu'à fin 2025, le kit équiwatt était composé de six objets (un thermomètre pour réfrigérateur, un thermomètre d'ambiance, une ampoule LED, une prise avec interrupteur déporté, un brise-jet et un pommeau de douche économique) et était proposé au prix de CHF 10.- (au lieu de CHF 90.-), sous réserve d'un retrait personnel à l'accueil des SiL, Chauderon 23. Une livraison à domicile était également possible moyennant un supplément de CHF 7.-.

9.1. Nouveau kit « à la carte »

Fin 2025, le kit équiwatt a fait l'objet d'une évolution significative. De nouveaux objets ont été introduits, un nouveau guide écogestes a été élaboré et la possibilité de composer un kit « à la carte » a été mise en place. Cette évolution répond à la volonté des clientes et clients de bénéficier d'une plus grande flexibilité dans le choix des objets, ainsi qu'à celle d'équiwatt d'élargir le champ d'action du kit en renforçant la sensibilisation aux économies d'électricité, de chauffage et d'eau.



Le nouveau guide écogeste intègre les nouveaux objets proposés dans le kit équiwatt et introduit la notion de sobriété énergétique.

Le kit équiwatt se décline désormais en deux formats : un kit « fixe » composé de six objets et un kit « à la carte », pouvant comprendre entre six et sept objets au choix parmi quatorze objets.

	Electricité	Chauffage	Eau
Kit fixe	prise minuteur ampoule	thermomètre joints pour fenêtre	sablier pour douche brise-jet (5.5 l/min.)
Kit à la carte	prise minuteur ampoule multiprise prise avec interrupteur déporté thermomètre de frigo	thermomètre joints pour fenêtre bouillotte clé de purge pour radiateur	sablier pour douche brise-jet (5.5l/min.) brise-jet de cuisine (7l/min.) douchette éco-sac pour WC pastille colorante de détection de fuite

Le kit « fixe » est disponible à l'achat à l'accueil des SiL, Chauderon 23, ainsi qu'à Info Cité, place de la Palud 2, au prix de CHF 10.- (au lieu de CHF 45.-).

Le kit « à la carte » est, quant à lui, exclusivement proposé en livraison à domicile. Il peut être commandé en ligne, à l'accueil des SiL, Chauderon 23, ou par téléphone via la ligne équiwatt. Son prix est fixé à CHF 20.-, livraison comprise, pour une valeur marchande pouvant atteindre CHF 114.-.

9.2. Communication

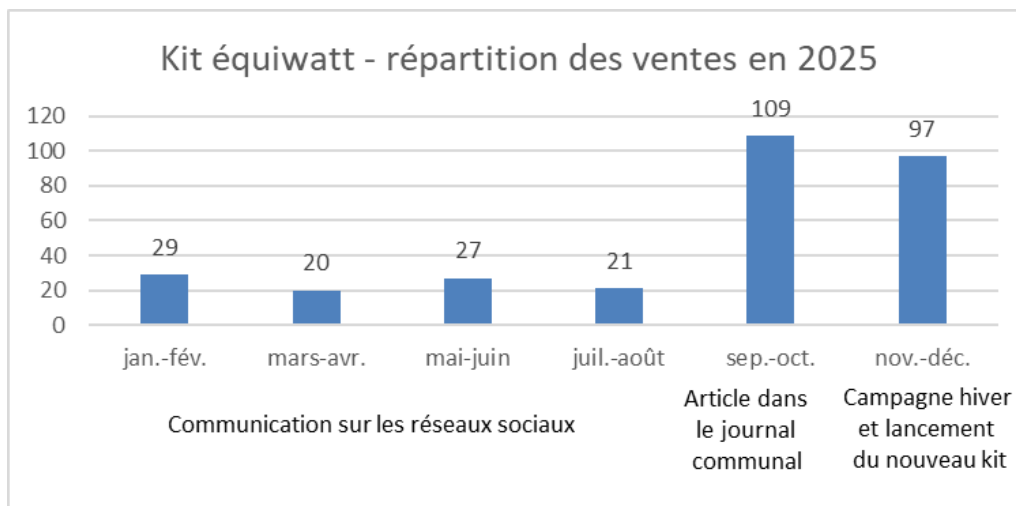
Afin d'atteindre l'objectif de 500 kits vendus, les actions de communication entreprises ont été les suivantes:

- Vente de kits lors de la soirée des nouveaux habitantes et habitants en mai et des nouveaux seniors en juillet et novembre;
- Publications, tout au long de l'année, de posts sur les comptes Facebook des SiL et de la Ville de Lausanne ainsi que sur le compte LinkedIn des SiL;

- Campagne avec Google ads en juillet;
- Publication d'un article promotionnel dans le Journal communal en septembre et en décembre;
- Ouverture d'un point de vente du kit à Infocité en septembre;
- Annexe à la facture dans le cadre de la campagne d'hiver de décembre 2025 à mars 2026;
- Diffusion sur les écrans des transports lausannois (TL);
- Collaboration avec trois communes partenaires d'équi watt (mise à disposition de kits directement à l'administration d'Epalinges, de Prilly et de St-Sulpice afin de réduire les déplacements des habitantes et habitants de ces communes);

9.3. Résultats

Malgré à une communication active tout au long de l'année, le résultat est inférieur à l'objectif visé (284 / 500 kits vendus).



Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2025 sont les suivantes:

- Chaleur: 209 MWh, soit l'équivalent de 20 ménages (objectif 2025: 398 MWh);
- Électricité: 25 MWh, soit l'équivalent de 10 ménages (objectif 2025: 52 MWh).

Tout comme le nombre de kits vendus, les résultats sont inférieurs aux objectifs visés.

9.4. Conclusion et perspectives pour 2026

Le sondage de satisfaction a été reconduit en 2025. Le kit équi watt demeure fortement apprécié, avec un indice de satisfaction générale de 5,2/6 (contre 5,4 en 2024). Son impact connaît une augmentation en 2025: 86% des bénéficiaires déclarant avoir modifié leurs habitudes grâce au kit (contre 75 % en 2024).

Suite au lancement du nouveau kit équi watt fin 2025, des campagnes de communication seront menées durant toute l'année 2026.

10. Prime électroménager

Il s'agit d'une subvention en faveur d'équipements électroménagers performants. Elle s'élève à 20% du montant d'achat, plafonnée à CHF 300.-. Les types d'appareils subventionnés, jusqu'à fin juin 2025, étaient les réfrigérateurs, les réfrigérateurs et congélateurs combinés, les congélateurs, les lave-vaisselles, les lave-linges et les sèche-linges.

En juillet 2025, l'introduction d'une nouvelle étiquette énergie pour les sèche-linges a été l'occasion de modifier les critères de la Prime électroménager afin de s'aligner sur les critères de la nouvelle loi fédérale sur l'électricité (Mantelerlass). Les types d'appareils subventionnés à partir du 1er juillet 2025 sont les réfrigérateurs, les réfrigérateurs et congélateurs combinés, les congélateurs, les lave-vaisselles, les sèche-linges (avec une nouvelle étiquette énergie), les hottes de cuisine, les plans de cuisson et les armoires réfrigérante à vin. Les critères de sélection sont basés sur les étiquettes énergétiques, celles en surbrillance dans l'illustration ci-dessous étant éligibles à la subvention. Les lave-linges ont été exclus de la subvention à la suite d'une analyse de SuisseEnergie indiquant que le marché est désormais largement dominé par des appareils des catégories A ou B. Dès lors, le maintien d'un soutien financier pour ce type d'équipement ne permettait plus de générer un effet incitatif significatif.

Lave-vaisselle	A	B	C	D	E		
Armoire réfrigérante à vin	A	B	C	D	E		
Sèche-linge	A	B	C	D	E		
Réfrigérateur et combiné réfrigérateur-congélateur	A	B	C	D	E	F	G
Congélateur	A	B	C	D	E	F	G
Hotte de cuisine	A+++	A++	A+	A	B	C	D
Plan de cuisson	A induction avec consommation d'énergie < 178 Wh/kg						

**NOUVELLES
CONDITIONS
DEPUIS LE
1^{ER} JUILLET 2025**

10.1. Communication

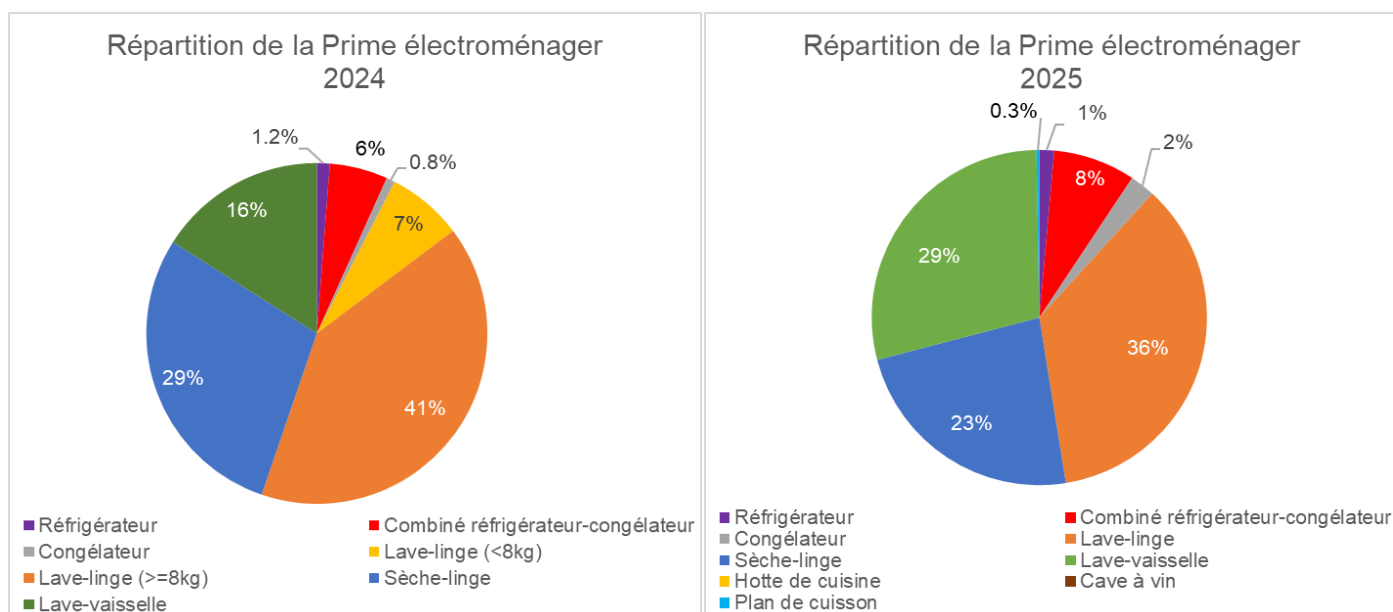
Cette subvention est bien implantée au sein de la population et des distributeurs d'équipements électroménagers et ne nécessite pas d'efforts de communication supplémentaires. En prévision de la modification des critères d'attribution au 1^{er} juillet 2025, un courrier a été envoyé à toutes les gérances et tous les distributeurs d'appareils électroménager actifs dans le périmètre équi watt.

10.2. Résultats

498 subventions ont été versées en 2025, soit une diminution de 3% par rapport à 2024. Avec les nouvelles modalités de la Prime, la répartition de la subvention entre les différents types d'appareils à légèrement changé (voir graphiques page suivante).

Les coûts dépensés ont diminué de 1.5% par rapport à 2024, bien qu'ils restent deux fois supérieurs au budget initialement prévu.

Les objectifs 2025 ont ainsi été dépassés. Tout comme en 2024, malgré des dépenses plus importantes que prévues, le nombre de subventions octroyées n'a pas été plafonné afin de ne pas freiner l'engouement de la population envers ce soutien.



Les lave-linges ainsi que les sèche-linges représentent encore 60% des subventions octroyées en 2025, mais cette part devrait fortement diminuer en 2026 en raison de l'introduction des nouvelles modalités. La part des nouveaux appareils introduits (hottes de cuisine, plans de cuisson et armoire réfrigérante à vin) est encore très faible. Le soutien pour ce type d'appareil doit maintenant se faire connaître par le grand public.

Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2025 sont les suivantes:

- Électricité: 120 MWh, soit l'équivalent de 50 ménages (objectif 2025: 55 MWh)

Les résultats d'économies d'énergie dépassent, en 2025, d'un facteur 2,2 l'objectif visé, en raison du nombre de soutiens accordés plus élevé que prévu.

10.3. Conclusion et perspectives pour 2026

Équiwatt continuera en 2026 d'observer l'évolution des performances énergétiques des équipements proposés sur le marché, ainsi que des étiquettes énergétiques, afin, si nécessaire, d'adapter les modalités de cette subvention.

Grâce aux nouvelles modalités introduites en juillet, les coûts devraient diminuer de moitié en 2026, et s'aligner à nouveau avec le budget initialement prévu de CHF 65'000.-.

11. Analyse du potentiel d'optimisation des bâtiments de l'administration

11.1. Bâtiments analysés

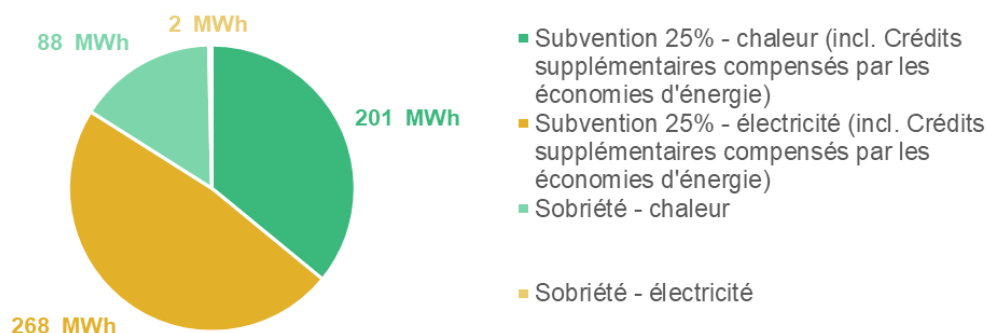
Équiwatt est mandaté par la Municipalité pour analyser le potentiel d'optimisation énergétique de tous les bâtiments de l'administration dont la consommation d'énergie représente au moins CHF 10'000.-/an d'énergie (hors grands consommateurs au sens de la loi vaudoise sur l'énergie) ainsi que ceux chauffés au mazout.

En 2025, 38 sites ont fait l'objet d'un rapport transmis aux services concernés, ce qui porte le total à 127 rapports transmis. Cela représente environ 90 % de l'ensemble des sites consommant plus de CHF 10'000.-/an d'énergie, et plus que le volume prévu à l'origine (121 sites étaient identifiés dans les premières analyses). Les rapports remis contiennent au total près de 1'550 recommandations de réglage ou d'assainissement, couvrant les équipements intérieurs (chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire, éclairage, équipements divers) et dans une certaine mesure l'amélioration de l'enveloppe (mesures simples d'amélioration de l'enveloppe thermique, comme le remplacement des fenêtres à vitrage simple).

11.2. Projets accompagnés

32 projets (contre 12 en 2023 et 20 en 2024) ayant bénéficié d'un accompagnement (technique, administratif et/ou financier) de la part d'équiwatt ont été achevés en 2025, ce qui a amené les économies suivantes.

[MWh/an] Economies d'énergie réalisées (2025)



L'ensemble des bâtiments analysés font l'objet d'un suivi à moyen terme des mesures mises en place, et de la mise à disposition d'un accompagnement de la part d'équiwatt.

11.3. Conclusion et perspectives pour 2026

La mise en place d'une démarche d'analyse exhaustive des bâtiments de l'administration permet d'avoir une image de l'état actuel du parc et d'accompagner les services dans l'identification et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique. Cette démarche sera suivie dès 2026 de la mise en place d'un suivi annuel de la consommation des bâtiments, qui permettra d'identifier les potentielles dérives.

En parallèle de ces analyses, le suivi et l'assistance technique et administrative mis en place ont mené à une augmentation des réalisations de projets d'efficacité énergétique, et donc de la réduction de la consommation. Les crédits supplémentaires compensés

par les économies d'énergie, ainsi que les subventions proposées par équiwatt permettent aux services de réaliser ces projets ou d'accélérer leur mise en œuvre. La subvention cahier des charges et remise des travaux, créée en 2025, devrait permettre de garantir l'acceptabilité et la qualité des projets réalisés. Cette combinaison de soutien technique, administratif et financier donne aux services la possibilité de se projeter dans de nombreux assainissements, qui seront suivis à long terme par le poste nouvellement créé d'Ingénieur de projet pour le suivi et la gestion énergétique.

12. Soutien à la rénovation du bâti

Équiwatt a pour mandat de développer des services et incitations pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments privés, en priorité la diminution des besoins de chaleur pour le chauffage par le renforcement de l'isolation thermique ou le remplacement des fenêtres et comme objectif secondaire le remplacement des productions de chaleur fossiles par un agent énergétique renouvelable. Ce sont les petits et moyens propriétaires privés qui sont ciblés, les grands propriétaires disposant déjà de structures internes dédiées.

12.1. Communication

Les objectifs 2025 de communication du soutien d'équiwatt à la rénovation du bâti étaient les suivants:

- Promouvoir le service de conseil au sein des propriétaires privés, principalement les petits et moyens propriétaires, de manière à réaliser 180 visites-conseil en 2025;
- Informer les acteurs du marché immobilier (propriétaires, mandataires, gérances);
- Faire connaître l'existence de cette prestation aux différents services de l'administration qui intervienne dans les processus d'autorisation.

Les actions de communication auprès des propriétaires privés ont été les suivantes:

- Publication régulière durant l'année de posts sur les réseaux sociaux des SIL, mettant en évidence les intérêts pour les propriétaires du plan de soutien à la rénovation du bâti;
- Publication d'un article présentant le service de conseil pour les propriétaires privés ainsi que la subvention des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en énergie dans plusieurs journaux et magazines:
 - Journal communal de Lausanne;
 - Propriété, magazine romand des propriétaires et acteurs de l'immobilier;
 - Economie Région Lausanne;
 - Magazine immobilier.ch.

12.2. Service de conseil en rénovation énergétique

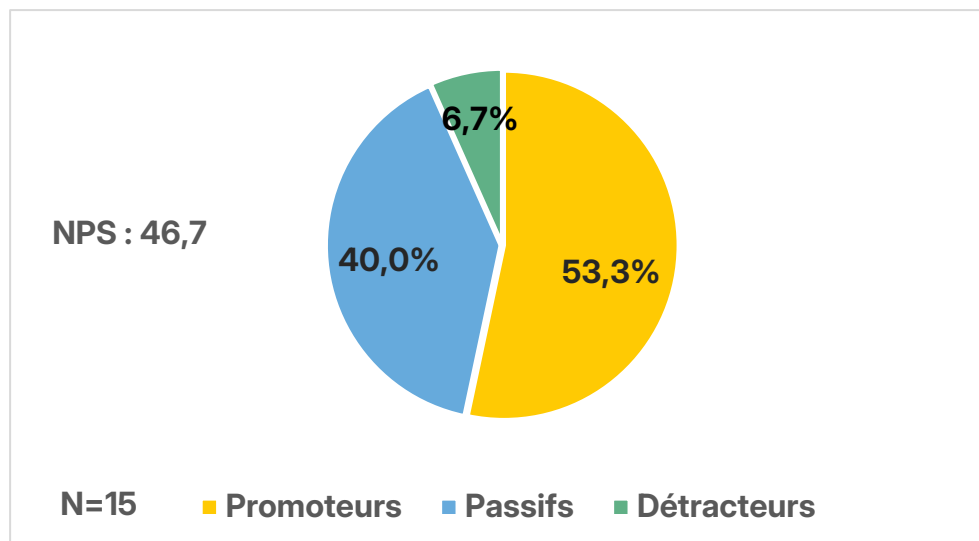
En 2025, 104 propriétaires ont bénéficié des conseils équiwatt en rénovation énergétique, un chiffre inférieur à l'objectif initialement fixé de 180 conseils. Pour atteindre cette cible, des efforts soutenus de communication ont été mis en œuvre,

incluant des campagnes ciblées, des publications dans la presse spécialisée et des actions de sensibilisation auprès des propriétaires. Cet effort de notoriété devra se poursuivre pour renforcer le recours à cette prestation.

En fin d'année (durant les mois de novembre et décembre 2025), les bénéficiaires du service de conseil ont été invités à participer à une courte enquête de satisfaction sous la forme d'un questionnaire en ligne. Le questionnaire a reçu un taux de réponse de 14% (15 réponses sur 104 bénéficiaires). Les propriétaires ayant répondu sont globalement satisfaits des conseils gratuits dont ils ont bénéficié (4.2/6) et ceux-ci ont répondu à leurs attentes dans la plupart des cas (4.2/6). En effet, sur les 15 réponses transmises, 11 bénéficiaires ont indiqué être satisfait à très satisfait du service proposé. Seuls 3 propriétaires ont répondu ne pas être satisfaits de la prestation. Ce résultat est à nuancer avec le fait que deux de ces personnes indiquent qu'il serait extrêmement probable qu'elles recommandent le service de conseil à d'autres personnes ; il est donc possible qu'il y ait eu une confusion dans l'échelle de réponse de la première question. A titre de comparaison, les propriétaires interrogés en 2024 (35 répondantes et répondants au total) avaient été globalement très satisfaits (5/6) du service de conseil. Cette différence est également à mettre en perspective avec le nombre peu élevé de réponses en 2025.

La majorité des clients (69%) ont entendu parler de la visite-conseil via le courrier des SiL, ce qui constitue le principal canal de communication. Avec un NPS (Net Promoter Score, probabilité de recommandations, cf. : graphique ci-dessous) de plus de 46, les clients sont susceptibles de recommander les services équiwatt, ce qui montre un niveau de satisfaction encourageant malgré des axes d'amélioration.

Quelle est la probabilité que vous recommandiez les services de conseil équiwatt ?



Les possibilités d'amélioration identifiées actuellement sont:

- Proposer un parcours utilisateur plus fluide avec, par exemple un processus plus clair entre la prise de contact, le diagnostic et les étapes suivantes, voire une amélioration de la lisibilité des démarches administratives (subventions, autorisations, obligations);

- Renforcer la coordination avec les autres services de la Commune et du Canton en orientant, par exemple, le client vers les personnes de contact fiables pour éviter les abandons de projet.

12.3. Subvention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

En 2023, équiwatt a étendu son offre d'aide pour les propriétaires d'immeubles sur le territoire lausannois en proposant une subvention pour des prestations d'accompagnement par des professionnels dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur bâtiment. Cette subvention permet de couvrir 50% du montant des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en énergie.

À ce jour, onze demandes de subvention ont été déposées, parmi lesquelles neuf ont été validées et une subvention a été versée en 2025. Ce nombre encore relativement modeste peut s'expliquer par plusieurs facteurs : malgré le lancement officiel et les efforts de communication, la notoriété de cette subvention auprès des publics-cibles reste encore à consolider. De plus, certaines régies ou propriétaires immobiliers pourraient ne pas comprendre pleinement les bénéfices liés à ce soutien. Enfin, il est possible que les bénéficiaires potentiels n'identifient pas clairement leur éligibilité. Un renforcement des actions de communication ainsi que le développement global des soutiens proposés (voir chapitre 9.5) devraient contribuer à accroître le nombre de demandes.

12.4. Promotion générale de la rénovation des bâtiments

.4.1.1. Organisation d'événements pour les propriétaires

En 2025, trois conférences destinées aux propriétaires privés ont été organisées dans le cadre des plans de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments. Ces rencontres visaient à présenter certains enjeux financiers, techniques et énergétiques liés aux projets d'assainissement, ainsi qu'à faciliter l'accès à une information spécialisée et actualisée.

La première conférence, tenue le 13 février 2025 et consacrée aux aspects financiers et au droit du bail, a permis de présenter les solutions de financement disponibles ainsi que les principales implications juridiques liées aux travaux de rénovation énergétique. Mme Natacha Litzistorf, Conseillère municipale, et M. Xavier Company, Conseiller municipal, ont ouvert la séance par une introduction générale sur le contexte municipal et les objectifs poursuivis. Les interventions thématiques ont été assurées par des représentants de la BCV ainsi que par le Chef du service des gérances.

La deuxième conférence, organisée le 24 mars 2025, portait sur la valorisation et l'optimisation du bâti au travers de la rénovation énergétique et de la densification douce. Les thématiques abordées concernaient notamment l'isolation, les systèmes de chauffage, l'intégration des panneaux solaires ainsi que les possibilités d'extension ou de réaménagement. La séance a été introduite par M. Xavier Company, tandis que les présentations techniques ont été assurées par un ingénieur et un architecte de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA).

La troisième conférence, du 8 mai 2025, était dédiée aux bénéfices et enjeux de la rénovation sous l'angle de la sobriété énergétique. Les exposés ont permis de mettre en évidence les avantages indirects d'un assainissement, en particulier en matière de confort thermique, acoustique et de qualité de l'air, ainsi que les raisons motivant la

priorisation des mesures de sobriété énergétique. La séance a également été introduite par M. Xavier Company, puis suivie des contributions de M. Charles Munk, Président d'HabitatDurable Suisse romande, et de M. Arnaud Zufferey, ingénieur spécialiste de l'énergie.

Ces trois conférences ont constitué un dispositif d'information important pour accompagner les propriétaires privés dans leurs démarches de rénovation et favoriser la réalisation de projets conformes aux objectifs énergétiques et climatiques de la Ville. Entre 100 et 200 personnes ont assisté à chacune des conférences, démontrant l'intérêt pour ces thématiques.

.4.1.2. Collaboration avec d'autres services publics

En 2025, plusieurs collaborations ont été renforcées afin d'intégrer de manière cohérente les enjeux énergétiques, patrimoniaux et climatiques dans les plans de soutien à la rénovation des bâtiments. Des rencontres ont eu lieu avec l'Office des permis de construire (OPC) ainsi qu'avec la déléguée au patrimoine du Service de l'urbanisme, dans le but de concilier les objectifs de rénovation énergétique avec les exigences patrimoniales applicables à certains biens protégés ou situés dans des secteurs sensibles. Ces échanges ont permis de mieux comprendre et d'anticiper plus efficacement certaines contraintes réglementaires rencontrées par les propriétaires.

Une discussion spécifique a également été menée avec une architecte cantonale du Service des monuments et sites, portant sur des problématiques particulières liées au quartier de la Cité Jardin de Prélaz. Cet échange a contribué à clarifier les marges de manœuvre possibles pour les interventions dans les périmètres de compétence cantonale, où les enjeux de conservation sont particulièrement contraignants.

Des contacts ont par ailleurs été établis avec des membres du Bureau climat et durabilité, dans le but d'intégrer plus systématiquement les objectifs climatiques de la Ville dans les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique. Ces discussions ont permis d'identifier des axes d'amélioration pour renforcer la cohérence entre les mesures d'assainissement du bâti et les stratégies climatiques.

Enfin, la conférence organisée en début d'année, en collaboration avec le Service des gérances, a illustré la volonté de favoriser une information coordonnée à destination des propriétaires. Cette séance a également bénéficié de la présence du responsable de l'OPC et du responsable des programmes de subventions du Service cantonal de l'énergie, permettant d'apporter des réponses directes et précises aux questions des propriétaires participants.

12.5. Perspectives pour 2026

A partir du premier semestre et de manière ensuite continue, le plan de communication en faveur du service de conseil sera poursuivi, en ciblant les propriétaires de maisons individuelles ou de petites copropriétés n'ayant pas encore été contactés les années précédentes, puis les propriétaires de plus grandes PPE, voire de bâtiments locatifs. L'objectif de réaliser 180 conseils par année est baissé à 125 pour 2026. Des efforts supplémentaires seront déployés pour promouvoir le service de conseil, avec une intensification des actions de communication par rapport aux années précédentes.

Un effort soutenu de communication permettant de faire connaître la subvention aux prestations d'assistance à maître d'ouvrage dans le domaine de la rénovation thermique

sera fourni. Il ciblera dans un premier temps les mandataires proposant ce type de prestations par le biais de séance d'information en ligne, mettant en avant l'intérêt de la subvention pour les différents publics cibles, puis les propriétaires et régies.

Comme en 2025, équiwatt organisera également trois évènements d'information à la population en 2026 au sujet de la thématique de la rénovation des bâtiments :

Les retours de 2025 mettent en évidence un besoin clair de rendre l'accès à l'information et aux dispositifs de soutien plus lisible et plus cohérent pour les propriétaires. L'axe prioritaire d'amélioration consiste donc à centraliser et fluidifier le parcours bénéficiaire.

Cet axe d'amélioration sera concrétisé courant 2026 avec le projet de mise en place d'un guichet rénovation, conçu comme la porte d'entrée unique pour toute question liée à la rénovation énergétique des bâtiments.

Les éléments suivants sont ciblés pour l'amélioration à travers le guichet rénovation:

- **Centralisation des informations:** regrouper en un point d'entrée unique l'ensemble des informations relatives aux thématiques de rénovation énergétique;
- **Orientation claire vers les différentes prestations à disposition:** permettre aux propriétaires d'identifier facilement les soutiens disponibles et ceux qui correspondent à leur projet;
- **Redirection vers les interlocuteurs compétents:** assurer un relais systématique vers les services ou spécialistes appropriés lorsque la demande dépasse le cadre du guichet.

L'accompagnement à la rénovation sera renforcé par la mise en place de soutiens supplémentaires. Une édition régulière du programme GROUP-IT Rénovations énergétique sera notamment proposée afin d'accompagner les petits propriétaires dans la définition et la réalisation de projets de rénovation.